



Journées de formation des coordonnateurs hospitaliers

Déroulé séquence atelier « DDAC Maastricht3 niveau 2 (confirmés) :

de l'arrêt des thérapeutiques

à la préservation des organes » et échanges sur les difficultés rencontrées

Prérequis :

ICH dans un centre ouvert récemment ou ouvrant prochainement une activité DDACM3

ICH récente dans un centre ayant déjà une activité DDACM3 rodée

Médecin coordinateur de CHPOT ou intéressé par l'activité DDACM3

Objectif(s) :

Prise en charge des donneurs Maastricht 3 en débutant de l'arrêt des traitements jusqu'à la mise en place de la Circulation Régionale Normothermique (CRN)

Montrer que l'on peut concilier l'accompagnement du donneur, des proches et la technicité de la préservation des organes après le décès

Préciser la place de la coordination et les relations avec la réanimation et le SRA

Compétence(s) :

Celles des professionnels des coordonnateurs hospitaliers paramédicaux et médicaux

Expérience de la procédure Donneur en Mort Encéphalique

Pour les médecins compétence dans la mise en place des canules et de la CRN (facultatif)

Durée :

Séquence atelier de 03h00

Méthode mobilisée :

Expérientielle : participation en comité réduit avec exercices, simulations et/ou travaux pratiques.

Contenu : possible en 3 phases **à partir de vos questionnements (questions/réponses)**

1. Séquences théoriques dans l'atelier :

- Présentation du déroulement général de la procédure DDACM3

- Quels sont les principaux résultats français ?

2. Séquence ludique de déroulement d'une procédure DDACM3

- A partir d'un domino, construisez ensemble votre prise en charge

3. Séquence pratique immersive

- Sur mannequin, déroulé en 30-35 mn de l'arrêt des traitements au branchement de la CRN

Modalités d'évaluation :

Positionnement de l'apprenant

Le participant indique son expérience dans le formulaire d'inscription.

Un questionnaire de connaissance est distribué en début de formation (DPC 1)



Association Française des Coordonnateurs Hospitaliers

www.afch.fr

Siège Social : 46, rue Roger Salengro – 59490 SOMAIN TEL : 06.75.32.54.85

N° SIRET : 403 216 286 00027 – Code APE : 804C

Un questionnaire est distribué à chaque participant avant la formation (DPC 1), pendant les journées de formation (DPC2) et à 6 mois (DPC3) avec évaluation et pertinence des actions mises en place.

Satisfaction

Un questionnaire de satisfaction global est distribué à la fin des journées.

Suivi de l'exécution de la formation :

Une liste d'émargement des participants est organisée et collectée en fin de session.

Sanction de formation :

Une attestation individuelle de fin de formation, signée par la Présidente de l'AFCH, est remise à chaque participant à l'issue des 3 jours.